



Why OPSEU?

What makes us different

You have a representation vote coming up soon. You will have the opportunity to choose to have the Ontario Public Service Employees Union (OPSEU) as your bargaining agent.

We want to take this opportunity to confirm several facts about OPSEU that make us different from other unions and to encourage you to vote for OPSEU.

What makes us different?

Grievance resolution

No other union allows members to have care and control of their own grievances. OPSEU is the only union which allows an individual grievor to decide whether or not their grievance goes to arbitration. Unlike other unions, our Constitution prevents elected officials or staff of the union from deciding whether or not your grievance should proceed.

With OPSEU, grievances are funded centrally. This means that, regardless of the size of your local, your grievance will go forward. Arbitration costs are very expensive and for smaller locals, and, in other unions, this could be a problem. Because of OPSEU's central system, all members are entitled to the same service and resources.

Collective bargaining

OPSEU structures and staff provide service to members by sector. That means there are dedicated resources such as researchers, negotiators and organizing representatives specifically dedicated to you. With OPSEU, you will have the assistance and expertise to negotiate your next collective agreement.

Remember: Under the *Public Sector Labour Relations Transition Act* (PSLRTA, or Bill 136), **your collective agreement remains in effect until a new agreement is negotiated**. No matter which union wins the vote, all current collective agreements are “stapled together” and that so-called composite agreement is in effect while the parties look to bargain the new contract. You do not automatically get the winning union's collective agreement. Also, no matter which union wins the vote, that union must negotiate a new “first” collective agreement.

A voice through your elected representatives

In OPSEU, every member gets a say in how the union is run, through elected representatives locally, in your sector, and in your region. You elect the members in your workplace to represent you at Sector meetings, conferences and the annual OPSEU Convention. At these meetings, decisions and policies are made that shape our union. You have a direct impact on that.

A member-driven union

With OPSEU, the members decide how the union is going to operate to meet their needs. Resources to locals are provided centrally and regionally. Educational programs are provided to you at little or no cost to your local. You also have access to either the Ottawa Regional Office or the Cornwall Membership Centre. That means if you need meeting space, or even access to a computer or fax machine, it is there for you.

OPSEU dues

With OPSEU there is no hidden cost or complicated formula. OPSEU dues are 1.375% of your wages. There is no additional cost. Your dues cover everything: grievances, negotiations, arbitrations, etc. Dues are paid to OPSEU, and a portion of those dues are returned to your local for your own use.

Most importantly, you never have to worry about having enough money in your local to bargain a collective agreement, defend your members' rights, provide member education or send your members to conferences. All of these expenses are funded by OPSEU centrally. Your local funds are only used for local events.

Have your say

It is important that you exercise your right to vote.

On vote day, make the right choice.

Vote OPSEU!

Come talk to us!

Make an informed decision.

Got questions? Please contact OPSEU's Organizing Unit:

Toll-Free: 1-800-268-7376

Fax: (905) 712-2916

Web Site www.opseu.org

Your Organizers

Ed Ogibowski (416) 788-9237 (eogibowski@opseu.org)

Connie Huziak (416) 788-9245 (chuziak@opseu.org)

Or call:

Lois Boggs, Chair, Sector 17

(905) 317-6678 or 416-557-2853 (lboggs@opseu.org)

Your Local Contacts

Local 481

Shelley Hickson,
President

shelley.hickson@champlain.ccac-ont.ca
(819)689-2655
(613)732-2862 ext. 248

Chantal Barr,
Vice-President

(613)735-5118
(613)732-7007 ext. 303

Jamie Boucher,
Secretary

jambou9182@sympatico.ca
(613)732-7070
(613)732-2862 ext. 296

Local 489

Louise Mulligan-Roy,
President

lmulligan-roy@hotmail.com
(613) 841-2145
(613) 764-0557 ext. 240

Sophie Racine-Sigman,
Steward

sophie.racine@champlain.ccac-ont.ca
(613) 744-1981



Pourquoi le SEFPO? Qu'est-ce qui nous distingue des autres syndicats?

Vous voterez dans le cadre d'un scrutin de représentation très bientôt. Vous aurez alors la possibilité de choisir le Syndicat des employé-e-s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) comme agent de négociation.

Nous tenons à profiter de l'occasion pour confirmer quelques faits importants à propos du SEFPO, qui nous démarquent des autres syndicats, et pour vous encourager à voter pour le SEFPO.

Qu'est-ce qui nous distingue des autres syndicats?

Résolution des griefs

Aucun autre syndicat ne permet à ses membres de suivre et de contrôler le cheminement de leurs griefs. Le SEFPO est le seul syndicat qui permet aux plaignants individuels de choisir ou de refuser d'aller en arbitrage. À la différence des autres syndicats, nos Statuts empêchent les représentants élus et le personnel du syndicat de décider du sort de vos griefs.

Avec le SEFPO, le coût des griefs est pris en charge par l'administration centrale. Cela signifie que, quelle que soit la taille de votre section locale, vos griefs sont tranchés. Le processus d'arbitrage est souvent très coûteux, et pour les petites sections locales des autres syndicats, ça peut poser un problème. En raison du système d'administration centrale du SEFPO, tous les membres ont droit aux mêmes services et ressources.

Négociation collective

Les différentes structures et le personnel du SEFPO fournissent des services aux membres par secteur. Cela signifie que des ressources spécifiques, telles que chercheurs, négociateurs et agents d'organisation, sont mises tout spécialement à votre disposition. Avec le SEFPO, vous avez l'aide et l'expertise dont vous avez besoin pour négocier votre prochaine convention collective.

Souvenez-vous : En vertu de la *Loi sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public* (projet de loi 136), **vosre convention collective demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit négociée**. Quel que soit le syndicat qui remporte le vote, les conventions collectives en vigueur aujourd'hui sont « agrafées » et la convention mixte, comme on l'appelle, prend alors vigueur en attendant que les parties négocient leur prochain contrat. Vous n'obtenez pas automatiquement la convention collective du syndicat gagnant. En outre, quel que soit ce nouveau syndicat, il devra négocier une nouvelle « première » convention collective.

Une voix par l'entremise de vos représentants élus

Au SEFPO, chaque membre a le droit d'exprimer son opinion sur la façon dont le syndicat est dirigé par l'entremise des représentants élus localement, dans votre secteur et dans votre région. Vous éliez les membres dans votre lieu de travail qui vous représenteront aux réunions de secteur, conférences et Congrès annuel du SEFPO. Dans le cadre de ces réunions, des décisions et des politiques qui façonnent notre syndicat sont prises et élaborées. Vous avez un impact direct sur ces décisions et politiques.

Un syndicat axé sur les membres

Avec le SEFPO, les membres décident de la façon dont le syndicat fonctionnera pour répondre à leurs besoins. Les ressources sont fournies aux sections locales sur une base centrale et régionale. Des programmes de formation sont offerts à votre section locale gratuitement ou à un prix très bas. Vous avez également accès aux locaux du bureau régional d'Ottawa ou du Centre d'adhésion de Cornwall. Cela signifie que si vous avez besoin d'espace pour vous rencontrer ou d'un ordinateur ou d'un télécopieur, c'est ici pour vous.

Les cotisations du SEFPO

Avec le SEFPO, il n'y a pas de frais cachés ou formules compliquées. Les cotisations du SEFPO correspondent à 1,375 % de votre salaire. Il n'y a pas d'autres coûts. Vos cotisations couvrent tout : griefs, négociations, arbitrage, etc. Les cotisations sont payées au SEFPO, et une partie de ces cotisations sont retournées à votre section locale pour votre propre usage.

Plus important encore, vous n'avez jamais à vous soucier d'avoir assez d'argent dans votre section locale pour négocier une convention collective, défendre les droits de vos membres, leur fournir la formation ou les envoyer à des conférences. Tous ces frais sont pris en charge par l'administration centrale du SEFPO. Les fonds de votre section locale sont réservés aux activités locales.

Voix au chapitre

Il est très important que vous exerciez votre droit de vote.

La journée du vote, faites le bon choix.

Votez SEFPO!

Venez discuter avec nous! Prenez une décision éclairée.

Des questions? Contactez l'unité d'organisation du SEFPO :

Sans frais : 1-800-268-7376

Télec. : (613) 737-0753

www.sefpo.org

Vos organisateurs

Ed Ogibowski (416) 788-9237 (eogibowski@opseu.org)

Connie Huziak (416) 788-9245 (chuziak@opseu.org)

Pat Schillemore (613) 739-9100 (pschillemore@opseu.org)

Ou appelez : Lois Boggs, présidente, Secteur 17

(905) 317-6678 or 416-557-2853 (lboggs@opseu.org)

Vos contacts locaux

Section locale 481

Shelley Hickson, présidente
shelley.hickson@@champlain.ccac-ont.ca
(819)689-2655
(613) 732-2862, poste 248

Chantal Barr, vice-présidente
(613)735-5118
Tél. : (613) 732-7007, poste 303

Jamie Boucher, secrétaire
jambou9182@sympatico.ca
(613)732-7070
(613) 732-2862, poste 296

Section locale 489

Louise Mulligan-Roy, présidente
lmulligan-roy@hotmail.com
(613) 841-2145
(613) 764-0557, poste 240

Sophie Racine-Sigman, déléguée
sophie.racine@champlain.ccac-ont.ca
(613) 744-1981